

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 28 AVRIL 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (69 dont 1 suppléant) : Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Philippe BARON, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Christine SOULARD, Jean-Claude METAIS, Chantal APPARAILLY, Jean-Baptiste FORTIN, Rodolphe ROUE, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOIN, Olivia BAUDRY, Bérangère BAZANTAY, Audrey BELAUD, Jacques BELIARD, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Edward BURON, Yannick CHARRIER, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Florence ERISSE, Pascale FERCHAUD, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Vianney GARREAU, Virginie GIL, Laurent GOBIN, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Benjamin HUVELIN, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Joël MICHENEAU, Jean-Michel MONNEAU, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Luc POIROT, Elina PREAULT, Cédric RAFFIN, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Damien SIMONNEAU, Malvina TALBOT, Antoine TRANCHET, Véronique VILLEMONTAIX, Cédric VION, Jean-Michel MONNEAU (suppléant de Dominique MALLAISE).

Pouvoirs (4) : Sandra CAILTON pouvoir à Yannick CHARRIER, Annie MORIN pouvoir à Emmanuelle MENARD, Karine PIED pouvoir à Aurélie GREGOIRE, Patricia YOU pouvoir à Vianney GARREAU.

Absents (6) : Nathalie BERNARD, Sandra CAILTON, Annie MORIN, Karine PIED, Anne-Marie POITOU, Patricia YOU.

Date de convocation : 16-04-2026

Secrétaire de séance : Magali HERISSE.

DECHETS

Commission consultative d'évaluation et de suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : désignation des délégués

Vu la délibération du conseil communautaire n°2019-078 du 14/05/2020 relative à l'adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) sur le territoire de la CA2B pour la période 2019 – 2024 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2026-059 du 03/03/2026 relative à l'adoption du PLPDMA pour la période 2026-2031 ;

Considérant la composition de la commission consultative d'évaluation et de suivi adoptée par la délibération n°059 susvisée.

La Communauté d'agglomération mène depuis plusieurs années une politique ambitieuse de prévention et de gestion des déchets, inscrite dans une démarche globale de développement durable.

Elle s'est également engagée, depuis 2021, dans un Contrat d'Objectifs Territorial Économie Circulaire (COT ECi) avec l'ADEME, et poursuit une dynamique forte en faveur de la croissance verte au travers de son « PCAET » plan climat-air-énergie territorial visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'accélération de la transition énergétique.

Le PLPDMA est un plan d'actions sur 6 ans, qui traite les 7 axes thématiques obligatoires ci-dessous avec un plan de 22 actions :

1. Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
2. Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets ;
3. Augmenter la durée de vie des produits ;
4. Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable ;
5. Réduire les déchets des entreprises ;
6. Réduire les déchets du BTP ;
7. Être éco-exemplaire en matière de prévention des déchets sur notre collectivité.

Le PLPDMA 2026-2031 s'attache à consolider et amplifier l'impact des actions déjà engagées et à développer de nouveaux leviers structurants.

Ce programme 2026-2031 doit permettre de parvenir aux objectifs de diminution des tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) déclinés au niveau national (Plan National de Prévention des Déchets) et régional (Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets de la Nouvelle Aquitaine).

La Commission Consultative d'Évaluation et de Suivi est composée comme suit :

▪ **Élus locaux :**

- ✓ Le vice-président Agglo2B en charge de la Prévention et valorisation des déchets, stratégie de réemploi : M. Yves CHOUTEAU ;
- ✓ Le vice-président Agglo2B en charge du Cycle de l'eau : M. Pierre BUREAU ;
- ✓ 3 élus Agglo2B devant être désignés par le Conseil, sur proposition du Président.

▪ **Les institutions :**

1 représentant désigné en son sein par chaque structure respective :

- ADEME Nouvelle-Aquitaine
- Région Nouvelle Aquitaine
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre de Commerce et d'Industrie Chambre d'Agriculture
- Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Deux-Sèvres Habitat
- Réseau compost citoyen Nouvelle-Aquitaine.

Les communes et services :

Chaque entité désignera en son sein 1 représentant assistant aux travaux de la commission :

- o Service agriculture de la communauté d'agglomération,
- o Service PCAET / COT de la communauté d'agglomération,

- o Services techniques des communes respectives de : Bressuire, Mauléon, Cerizay, Nueil-Les-Aubiers, Moncoutant-sur-Sèvre et Argentonay.

Ainsi que les acteurs du monde associatif local.

Associations concernées : CSC de Nueil-Les-Aubiers, Bressuire, Mauléon, et Cerizay, Bocage Pays Branché, La Buissonnante, Sèvre Environnement, Chantier Peupins, Les Ateliers du Bocage, ESIAM Mauléon, Emmaüs Peupins Mauléon, Accro'Bât, La Colporteuse, Recto Verso, La Croix-Rouge Bressuire, Le Secours populaire, Clean Forest, Les Restos du Cœur, CPIE Sèvre et Bocage.

Etant entendu que ces acteurs du monde associatif peuvent être susceptibles d'évoluer sur la durée du PLPDMA.

Le Conseil communautaire est invité à désigner ses trois délégués à la commission de suivi et d'évaluation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés comme suit :

REPRESENTANTS COMMISSION CONSULTATIVE D'EVALUATION ET DE SUIVI DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	
CANDIDATS	
1	Chantal APPARAILLY
2	Christine SOULARD
3	Christophe GODET

Ils s'ajoutent aux vice-présidents respectifs, délégué à la Prévention et valorisation des déchets, stratégie de réemploi, et délégué au Cycle de l'eau.

Le conseil communautaire est invité à en délibérer et à :

- désigner ses trois représentants à la commission consultative d'évaluation et de suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés tel que présenté ;
- autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Emmanuelle MENARD,



Transmis en préfecture le 07 MAI 2026

Notifié ou publié le 07 MAI 2026

La Présidente,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

